



# PROJET ASSOCIATIF DU CAC SUD 22

Octobre 2019

## o QUI SOMMES-NOUS ?

### HISTORIQUE

Le Comité d'Action Culturelle Sud Armor, dénommé le CAC Sud 22 est une association de loi 1901 créée en 1986. La naissance de l'association est le fait d'une initiative portée, sous l'impulsion d'élus, par des associations locales désireuses de mettre en commun et mutualiser leurs moyens, en vue de travailler ensemble au développement social et culturel du Pays.

Le CAC est créé avec les associations déjà fédérées au sein du pays d'Accueil : les syndicats d'initiatives. Petit à petit d'autres associations culturelles les rejoignent. Dès la première année, le Conseil Général accorde une enveloppe financière au CAC Sud 22, charge à l'association de la gérer. Sous l'impulsion de la CAF, un poste à mi-temps est créé.

Les associations culturelles se regroupent par secteur d'activité : théâtre, lecture, musique, culture régionale (patrimoine aujourd'hui), spectacle, diffusion culturelle... Ainsi des commissions voient le jour afin de développer l'interconnaissance des acteurs du même secteur d'activité. Les échanges et la concertation aboutissent à l'émergence de projets intercommunaux répondant aux besoins exprimés par la majorité.

En quelques années de nouveaux postes sont créés suite à des diagnostics mis en place au sein des commissions les plus dynamiques : lecture, théâtre, culture régionale. Les diagnostics font apparaître des réels besoins et des perspectives de développement des actions du CAC.

Une dynamique jeunesse est également lancée sous le même modèle que les autres secteurs d'activité : mobilisation des associations de jeunes et des groupes de musique amateur (musique actuelle). Rapidement l'activité se développe, donnant envie à des jeunes sur différentes communes de se constituer en association. Le nombre d'associations de jeunes se multiplie par trois avec une belle dynamique de territoire.

Les profils de poste sont définis pour répondre aux attentes exprimées. Le recrutement progressif d'animatrices et d'animateurs permet d'assurer un suivi des actions et d'en promouvoir les manifestations et autres actions.

Devant le nombre croissant des emplois associatifs sur le territoire, et face au besoin croissant en secrétariat et en comptabilité au sein même du CAC, un poste de secrétaire est créé. Elle gère le SAVA (Service d'Appui à la Vie Associative) créé dans la foulée.

La compétence jeunesse s'inscrit dorénavant quant à elle dans les compétences de l'intercommunalité (la CIDERAL).

En 2011, le CAC fusionne avec le Centre de Ressource Marc le Bris. Le CAC se structure alors en 4 pôles : *Appui à la Vie Associative* (PAVA), *Patrimoine* (ce pôle correspondant aux compétences du centre de ressource Marc Le Bris), *Théâtre et scène* et *Animations et Diffusion culturelle*.

En 2016, l'association appréhende les nouveaux contours du territoire : l'EPCI LOUDEAC Communauté - BRETAGNE CENTRE. Le CAC sud 22 et l'Office de Développement Culturel du Mené travaillent à une nouvelle articulation des deux associations intervenant, l'une comme l'autre, dans le développement culturel et associatif sur un territoire partagé. Les souhaits affirmés par les deux associations étant d'optimiser la mutualisation et de continuer à travailler dans la proximité pour un maintien d'une cohésion territoriale

*En 2019, le CAC développe ses projets et poursuit sa démarche pro active, dans laquelle on crée et on invente ensemble. Il entend accompagner le développement du maillage territorial, pour conduire des projets d'envergure, accompagner la mutualisation des actions et leur effet levier sur le territoire.*

## VOCATION

---

**Le Comité d'Action Culturelle Sud 22, est une association d'éducation populaire engagée dans le développement culturel local.**

Elle œuvre depuis sa création en 1986 au service des associations, communes et habitants qui partagent la volonté d'animer et faire vivre leur territoire.

Elle se veut être un lieu de concertation ouvert à tous, pour une meilleure prise en compte du développement culturel dans la vie locale.

Basé sur la **solidarité** et l'**entraide**, le CAC Sud 22 accompagne ses adhérents. Il agit avec eux et non à leur place. Sur un territoire ancré dans l'histoire et la durée, il encourage les acteurs locaux à devenir **des citoyens actifs et responsables**.

2

## TERRITOIRE D'ACTION

---

Basée à Saint-Caradec (22) l'association agit sur un territoire rural au cœur de la Bretagne, qui comprend les 42 communes de Loudéac Communauté Bretagne Centre, territoire d'intervention de plus de 52 000 habitants, ainsi que la commune de Saint-Connec.

## NOS VALEURS

*Le CAC Sud 22 fonde son action à partir d'un socle de valeurs que sont :*

### ▪ L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'éducation populaire a un rôle d'émancipation des personnes et d'expérimentation sociale.

Au travers de ce processus il s'agit, individuellement et collectivement de favoriser le dialogue et les échanges, de construire une force collective, permettant à chacun de s'exprimer, de confronter ses idées, partager son expérience ainsi d'affirmer sa capacité à agir.

C'est en cela que le CAC sud se veut être un lieu d'échange et de rencontre de personnes culturellement différentes, un lieu d'expérimentation du collectif, et d'exercice de la liberté d'expression.

### ▪ L'OUVERTURE

## La culture pour tous

Le Cac sud 22 développe un projet d'ouverture et ambitionne de s'adresser au plus grand nombre. Elle entend favoriser la diversité et l'ouverture culturelle.

Sa mission est de rendre la culture accessible à tous, sans distinction de moyens ou de présupposés culturels, et de permettre l'ouverture vers divers domaines.

Tout adhérent doit trouver la possibilité de s'épanouir tant dans la pratique que dans les relations sociales qui s'y rattachent.

## ▪ L'EPANOUISSEMENT

### La culture pour agir

Le projet associatif du CAC sud22 s'attache à considérer et intégrer les principes des droits culturels, droits fondamentaux déclinés dans la déclaration de Fribourg et qui garantissent le « droit de chacun de participer à la vie culturelle ».

L'association entend de ce fait faciliter la participation des publics à une vie culturelle choisie où la mise en dialogue, les liens et les échanges de savoirs sont au cœur de la démarche, et où chacun est pris en compte dans sa singularité et reconnu dans son potentiel de créativité.

Les propositions d'actions diversifiées et participatives sont alors un moyen de mise en interaction des personnes et source d'émancipation et d'épanouissement.

Elle entend au travers ces différents pôles favoriser la diversité des formes de participation à la vie culturelle en prenant en compte les spécificités des publics et du territoire.

3

## ▪ LA SOLIDARITE / LE FAIRE ENSEMBLE

L'association tend au travers ses actions et son organisation favoriser le faire ensemble au profit de l'enrichissement mutuel entre les publics, entre les bénévoles et les salariés. En repérant et partageant les savoir-faire, les savoir-être et les compétences, il s'agit de faire connaître et faire reconnaître les richesses de chacun.

Aussi, par ses missions, elle souhaite engager et soutenir une démarche d'accompagnement (des projets, des publics...).

## NOTRE FINALITE

**Accompagner le développement culturel sur le territoire  
de Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC)**

## NOS ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien son action, le CAC sud a défini **15 objectifs prioritaires** qui s'articulent autour de **trois grandes orientations** :

- ➔ FAVORISER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS CULTURELS AU SERVICE DU TERRITOIRE
- ➔ FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET L'OUVERTURE CULTURELLE
- ➔ ÊTRE UNE STRUCTURE RESSOURCE POUR LES ACTEURS CULTURELS ET LES HABITANTS

## **ORIENTATION N°1**

### **FAVORISER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS CULTURELS AU SERVICE DU TERRITOIRE**

Objectif opérationnel 1.1 : **Développer des projets communs avec une plus grande visibilité.**

Objectif opérationnel 1.2 : **Favoriser les partenariats, l'interconnaissance, les échanges de savoir-faire et d'expertise (mieux se connaître et mieux répondre aux besoins).**

Objectif opérationnel 1.3 : **Mutualiser les ressources et compétences et si possible obtenir des moyens complémentaires.**

Objectif opérationnel 1.4 : **Favoriser la mobilité des publics sur le territoire et l'ouverture sur d'autres pratiques.**

4

## **ORIENTATION N°2**

### **FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET L'OUVERTURE CULTURELLE**

Objectif opérationnel 2.1 : **Valoriser l'offre culturelle présente sur le territoire**

Objectif Opérationnel 2.2 : **S'adresser aux différentes tranches d'âges et aux publics les plus éloignés (personnes empêchées et éloignées)**

Objectif opérationnel 2.3 : **Favoriser la médiation entre l'offre culturelle et les publics**

Objectif opérationnel 2.4 : **Créer des croisements entre pratiques amateurs et professionnelles**

Objectif opérationnel 2.5 : **S'ouvrir à toutes les pratiques et cultures, dans le respect des droits culturels**

Objectif opérationnel 2.6 : **Accompagner la préservation et la valorisation du patrimoine culturel local**

## **ORIENTATION N°3**

### **ÊTRE UNE STRUCTURE RESSOURCE POUR LES ACTEURS CULTURELS ET LES HABITANTS**

Objectif opérationnel 3.1 : **Accompagner les initiatives des habitants dans une démarche d'éducation populaire**

Objectif opérationnel 3.2 : **Accompagner la création, la gestion et le développement d'associations culturelles**

Objectif opérationnel 3.3 : **Favoriser la montée en compétence des bénévoles, publics et professionnels**

Objectif opérationnel 3.4 : **Répondre aux besoins d'intervenants professionnels (communes, associations, et autres établissements)**

Objectif opérationnel 3.5 : **Mettre à disposition des fonds documentaires et du matériel technique**

## NOS CHAMPS D'INTERVENTION

Facilitateur de projets à l'échelle intercommunale, le CAC Sud 22 organise ses actions autour de quatre pôles.

### PÔLE PATRIMOINE

Le Pôle Patrimoine s'attache à collecter, sauvegarder et transmettre le patrimoine artistique, immatériel et culturel du sud des Côtes d'Armor.

Le Pôle c'est :

- Un centre de ressources ouvert au public : photographies et cartes postales, fonds sonore (point de consultation DASTUM), éditions locales, textes et ouvrages sur la culture Gallèse.
- Des collectes de patrimoine immatériel (photographies, histoires, chants ...).
- L'édition de livres et de CD.
- Proposition de cours pour Lycéens (Saint Joseph à Loudéac) et des cours pour adultes.
- Des animations pour novices et initiés afin de faire vivre la langue galloise (Mois du Gallo, spectacles, causeries, balades, concours d'écriture...)
- Traductions en gallo en réponse à des demandes d'associations, de collectivités
- L'organisation ou la coordination d'animations sur le patrimoine local en partenariat avec les acteurs éducatifs et culturels de Loudéac Communauté Bretagne Centre et de la commune de Saint-Connec.
- La mise en place de stages et de formations (greffes et plantes via le groupe des Plantous greffous).
- La création et animation d'ateliers patrimoine (lin, moulins, châteaux, édifices religieux...).
- Conception et accueil d'expositions sur le patrimoine.
- La recherche de documentation sur l'histoire et le patrimoine local (pour des mairies ou particuliers).
- Des espaces de réflexion et de concertation par le biais d'une commission patrimoine et du groupe Gallo « Coazons d'même » ouverts aux individuels, associations et acteurs culturels du territoire, et partenaires.

5

### PÔLE THEATRE et SCENE

Ce pôle est ouvert à tous les amateurs dans tous les genres de théâtre. Il s'attache à créer du lien et des échanges, développer et enrichir la pratique du théâtre en amateur sur le territoire. Il s'agit de proposer :

- Des animations d'ateliers théâtre jeunes : Des ateliers à l'année dans 4 écoles associatives, des ateliers au sein de deux établissements scolaires, 1 atelier adulte au CAC, et des actions ponctuelles dans des structures médico-sociales).

- Une aide au répertoire et à l'adaptation de textes de théâtre pour les troupes de théâtre amateurs.
- La mise à disposition d'un fonds théâtral (en lien avec l'ADEC 56).
- Une aide à la mise en scène et développement du jeu d'acteur.
- Des stages avec des artistes professionnels (4 stages à l'année de 2 jours environ).
- Des sorties théâtres professionnelles et rencontres avec les artistes dans les salles culturelles du territoire (PCC de Loudéac, La Passerelle à Saint-Brieuc, Kastell d'O à Uzel, Mosaïque à Collinée, le palais des Congrès de Pontivy...).
- Mise à disposition d'un parc de matériel lumière, son et costumes.
- Coordination d'événements théâtraux tels que la journée de rencontre théâtre jeunes et l'évènement de théâtre de rue « hors les murs »).
- Un espace de réflexion et de concertation par le biais d'une commission théâtre ouvert aux amateurs de théâtre, associations et acteurs culturels du territoire et partenaires.

## PÔLE ANIMATION et DIFFUSION CULTURELLE

Ce Pôle propose des projets artistiques et culturels variés en lien avec les associations, acteurs locaux et habitants du territoire. Il s'agit de :

- La coordination et/ou l'accompagnement de projet culturel à l'échelle du territoire
- La coordination d'événements propices à la diffusion et à la création d'œuvres cinématographiques :
  - Relais du festival du mois du film documentaire, qui se déroule tous les ans au mois de novembre.
  - Mise en place d'ateliers d'éducation à l'image en relation étroite avec l'ODCM et les cinémas du territoire : stages de création de court métrage, ateliers de programmation et de diffusion, ateliers de sensibilisation jeunes public, organisation d'une journée de festival cinéma « Jeunesse ».
  - Coordination et déploiement des différents festivals thématiques organisés par les cinémas.
- Coordination de projets autour du livre comme "Partir en livre", La grande fête du Livre pour la Jeunesse ou encore "Les Petits Champions de la lecture", le grand jeu national de lecture à voix haute pour les enfants de CM2 (organisation de la finale départementale en lien avec les bibliothèques du territoire).

## PÔLE APPUI A LA VIE A LA VIE ASSOCIATIVE

Le Pôle Appui à la Vie Associative propose ses services auprès des associations locales adhérentes.

Son champ d'action concerne l'information, le conseil, la gestion des salaires, la comptabilité, l'administration et la communication.

Il s'agit de :

- Informer et soutenir les associations et leurs bénévoles dans leurs démarches déclaratives : création, modifications, dissolution d'une association.
- Conseiller les bénévoles dans les différents domaines concernant la vie quotidienne de leurs associations en apportant des réponses appropriées. Conseil en matière notamment administrative, comptable, juridique et de gestion.
- Accompagner les associations dans leurs projets : aide au montage de projet, à la recherche de financements publics et /ou privés, et à l'élaboration de budget notamment.
- Proposer des formations aux bénévoles : Mise en place d'un programme de formation tout au long de l'année.
- Soutenir la fonction « employeur » : Labelisé Tiers de confiance URSSAF avec la mise à disposition d'un logiciel de paie Impact emploi (23 associations accompagnées sur la fonction employeur).
- Soutien administratif et comptable à trois associations locales :
  - Accompagnement du festival Les Assemblées Gallèzes pour la gestion des inscriptions, la rémunération des artistes, l'administration, la facturation, la saisie des écritures comptables/ réalisation des contrats des personnels temporaires (artistes, animateurs).
  - Accompagnement de l'Association Communautaire Sport Encadrement (ACSE) : facturation, comptabilité, administration et gestion du personnel à raison de 3h par semaine.
  - Accompagnement du groupe d'entraide mutuelle « l'Arbre de vie 22 » pour un accompagnement administratif et comptable et salaires.

7

Le CAC Sud 22 accompagne également les associations dans leurs projets d'animation. Outre l'aide au montage technique, le CAC peut accompagner des projets, enrichir des contenus, aider à trouver des intervenants ou tout simplement relayer et diffuser l'information dans son réseau.

## ○ DES ACTEURS AU SERVICE DU PROJET

### *Une gouvernance associative*

L'activité de l'association s'organise autour d'une équipe de bénévoles et de professionnels qui agissent en complémentarité pour la bonne mise en œuvre du projet.

Ainsi de nombreuses instances de réflexion dessinent la vie associative. Sous formes de rencontres informelles ou d'instances institutionnelles (AG-CA-bureaux-commissions), les équipes, bénévoles et salariés, conçoivent et adaptent leurs actions en portant un regard sur les attentes des populations, des collectivités et des associations, ainsi que sur les réalités propres au territoire.

Le CAC se définit comme un lieu de rencontre où chacun peut prendre une part active dans la définition et le fonctionnement du projet associatif.

La visée de cette démarche se traduit par la volonté affirmée de faire en sorte que chaque acteur de l'association partage les valeurs et objectifs du projet associatif pour guider ses méthodes d'intervention.

Le CAC Sud 22 est administré par un Conseil d'Administration d'une quarantaine de personnes issues du monde associatif, et se décline en trois collèges.

Les membres des collèges sont désignés lors de l'assemblée générale.

Les membres élus au Conseil d'Administration sont élus pour trois années par l'Assemblée Générale :

- Le collège « associations adhérentes » est issu et composé des personnes morales adhérentes (hors financeurs publics).
- Le collège « individuels adhérents » est issu et composé des personnes physiques adhérentes.
- Le collège « membres de droits » est composé des représentants des collectivités territoriales participant au financement de l'association.

Une équipe de salariées accompagne la mise en œuvre du projet, chacun investit dans les projets de l'association en fonction de son pôle :

- Une coordinatrice en charge de la coordination de l'association et du Pôle Animation-Diffusion Culturelle,
- Une animatrice du Pôle Appui à la Vie Associative
- Une animatrice du Pôle Théâtre et Scène,
- Une animatrice du Pôle Patrimoine

L'enjeu est l'équilibre à trouver entre les salariés animateurs et les administrateurs bénévoles dans la définition et la mise en œuvre des actions. Ces derniers sont également garants de la bonne mise en œuvre du projet et, pour cela, doivent pouvoir disposer des éléments nécessaires.

La tenue d'instances régulières telles que le CA et le bureau, la dynamique des commissions par pôles et la relation régulière entre bénévoles et salariés sont primordiales pour donner du sens au projet.

Les quatre pôles du CAC travaillent ensemble pour favoriser une approche globale et tendre à plus de transversalité et de passerelles entre les différents modes d'expression.

Cette approche favorise l'intelligence collective, le déploiement de nos actions dans de nombreux réseaux professionnels et tend à favoriser la continuité de service.

## NOS PARTENAIRES, NOTRE RESEAU

Les partenaires du CAC Sud 22 sont divers et multiples. Ils apportent des expertises, des moyens techniques ou des financements directs qui permettent à l'association de développer ses actions. Les partenaires y trouvent également un relais pour leurs propres actions en utilisant le CAC Sud comme un point d'appui local.

### ▪ Des partenariats financiers et institutionnels :

Le CAC SUD 22 est financé par Loudéac Communauté Bretagne Centre, le Département des Côtes d'Armor, la Région Bretagne, la DRAC Bretagne, la DDCS 22, ainsi que la Commune de St Connec.

Association régie par la loi de 1901, le CAC Sud 22 est subventionné dans le cadre du dispositif "emploi associatif" par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Loudéac Communauté Bretagne Centre et la commune de Saint-Connec.

Le CAC Sud 22 reçoit aussi le soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale par l'attribution FONJEP CRIB.

Elle possède l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire n° 22 JEP 134 accordé par la DDCS et est inscrite au schéma départemental Théâtre.

▪ **Des partenaires de réseaux :**



L'**UBAPAR** est notre fédération. L'Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux a pour but de favoriser l'animation des territoires et pays de Bretagne et de rural contribuer à leur développement.



Le CAC Sud 22 est un Pôle associé de **DASTUM**, association qui fédère les structures qui participe au collectage, à la sauvegarde et à la diffusion du patrimoine oral de la Bretagne.



Le CAC sud 22 est signataire de la charte "**Du galo : Dam Yan, Dam Ver**". L'opération a pour but la promotion de l'usage et de la visibilité de la langue gallo dans la vie quotidienne des habitants de la Bretagne.



L'**Office de Développement Culturel du Mené** est un partenaire important et privilégié en Centre Bretagne sur le territoire des Communautés de communes du Mené et du Hardouiniais-Mené. Il se donne pour missions d'apporter une aide aux associations, mais également aux municipalités dans la mise en place de leurs projets culturels. Le CAC sud et l'ODCM tend à développer la mutualisation de ses actions.

▪ **Des partenaires de projets :**

Les possibilités de partenariats sont nombreuses et tendent à se développer. Ses partenaires ont avant tout des missions convergentes avec celles que se donnent le CAC sud 22 :

- Les réseaux culturels de LCBC (Le Palais des Congrès de Loudéac, Kastell d'Ô d'Uzel, Mosaïque à Collinée, l'école de musique Le Moulin à sons de Loudéac, le réseau des bibliothèques, la médiathèque de Loudéac).
- Les communes partenaires de la LCBC.
- Les cinémas : Quai des images de Loudéac, Le Cithéa de Plouguenast, Le studio de Merdrignac, Cinémûr de Guerledan.
- L'office de tourisme de LCBC.
- Les associations culturelles locales.
- Les établissements scolaires.
- Les établissements médicaux sociaux.
- L'Université du Temps Libre de Loudéac.
- L'ADESS Centre Bretagne (Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire).
- L'ADEC 56 (Art Dramatique, Expression Culture 56).
- La ligue de l'enseignement 22.
- L'UFFEJ (Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse).

## PLAN D'ACTION

### ORIENTATION N°1

#### FAVORISER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS CULTURELS AU SERVICE DU TERRITOIRE

##### 1.1 : Développer des projets communs avec une plus grande visibilité

1.1.1	Renforcer les démarches de coopérations à l'échelle du territoire
	Mise en place d'actions portés par des groupes de projets multi partenariaux.
1.1.2	Poursuivre la mutualisation des actions avec l'ODCM
	Base de données photothèque, harmonisation du parc de matériel technique, programme commun de formations des bénévoles, Projet Cinéma en territoire, projet intercommunal d'expositions hors les murs.

10

##### 1.2 : Favoriser les partenariats, l'interconnaissance, les échanges de savoir-faire et d'expertise (mieux se connaître et mieux répondre aux besoins)

1.2.1	S'inscrire dans des réseaux et auprès de structures ressources
	Echange de problématiques et savoirs par le biais des échanges et/ou groupe de travail : UBAPAR, ADEC 56, Bretagne Culture Diversité, Ligue de l'enseignement, Spectacle vivant en Bretagne, l'UFFEJ, Bretagne(s) en Scène, ...
1.2.2	Favoriser l'interconnaissance avec les associations et acteurs culturels du territoire
	S'appuyer sur les bénévoles pour créer des liens avec d'autres structures et associations dans lesquelles ils sont impliqués. Se rendre visible (salarisées et bénévoles) : aller au-devant des autres acteurs, présence dans les instances partenaires.

##### 1.3 : Mutualiser les ressources et compétences et si possible obtenir des moyens complémentaires

1.3.1	Mutualiser les moyens
	Humains, financiers, matériels
1.3.2	Obtenir des moyens complémentaires sur des actions partagées
	Aide financière, aide en matériel, mise en à disposition de locaux.

##### 1.4 : Favoriser par la mise en réseau, la mobilité des publics

1.4.1	Créer des événements qui incitent les publics à se déplacer et découvrir le territoire
	Mise en place d'animations à l'échelle intercommunale. Animations sur différentes communes ( Mois du Gallo, festival au fil du lin, exposition hors les murs..)

## ORIENTATION N°2

### FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET L'OUVERTURE CULTURELLE

#### 2.1 : Valoriser l'offre culturelle présente sur le territoire

2.1.1	Valoriser l'offre en interne
	Travail sur les outils de communication : Création d'une charte graphique, d'un plan de communication en interne et en externe. Renforcer la communication sur les réseaux.
2.1.2	Informar de l'actualité culturelle du territoire
	Communication des événements du CAC sud et des partenaires culturels dans la newsletter.

11

#### 2.2 : S'adresser aux différentes tranches d'âges et aux publics les plus éloignés (personnes empêchées et éloignées)

2.2.1	Se rapprocher des publics jeunes
	Intervention dans les établissements scolaires, travail partenarial avec les services enfance et jeunesse sur le territoire.
2.2.2	Intervenir dans des structures diverses
	Ateliers en EHPAD, animations en lien avec l'UTL, interventions en structures médico-sociales.

#### 2.3 : Favoriser la médiation entre l'offre culturelle et les publics

2.3.1	Renforcer la présence artistique sur le territoire
	Interventions sur des lieux du quotidien (cafés, commerces, lieux de vie), Inviter des artistes à investir le territoire (résidences, stages). Accueil de professionnels dans nos actions (comédiens, réalisateurs, illustrateurs, scénaristes..)
2.3.2	Rapprocher les publics des événements culturels
	Organisation de sorties spectacles, rencontres artistiques en lien avec les équipements culturels du territoire, invitation de jeunes à divers festivals du cinéma (Brest, Mellionnec, Rennes).

#### 2.4 : Créer des croisements entre pratiques amateurs et professionnelles

2.4.1	Permettre la rencontre entre professionnels et amateurs de tous âges
	Actions encadrées et animées par des professionnels (théâtre, cinéma, littérature). Mise en place de rencontres artistiques.
2.4.2	Créer des espaces de transmission et de partage autour de pratiques artistiques
	Intervention de compagnies de théâtre professionnelles, ateliers théâtre au sein du CAC Sud

## 2.5 : S'ouvrir à toutes les pratiques et cultures, dans le respect des droits culturels

2.5.1	Travailler à plus de transversalité entre les pôles et créer des passerelles entre les différentes formes d'expression
	Projets impliquant plusieurs pôles / temps forts
2.5.2	Promouvoir et prendre en compte la diversité culturelle
	Mise en place d'actions en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ou encore des minorités culturelles (langues gallèses) Accompagnement des pratiques amateurs (théâtre).
2.5.3	Encourager la diversité des formes de participation à la vie culturelle
	Espaces d'expression, de création (groupes thématiques, commissions par pôle). Mise en place d'actions où chacun puisse trouver sa place (acteur, spectateur, pratiquant. ..),

12

## 2.6 : Accompagner la préservation et la valorisation du patrimoine culturel local

2.6.1	Valoriser par nos actions la richesse patrimoniale et architecturale du territoire
	Mise en place d'évènements propices à la valorisation du patrimoine local (Expositions hors les murs ou encore animations dédiées au patrimoine local, circuits itinérants, temps forts sur lieux et places historiques, insolites..)
2.6.2	Sauvegarder et préserver le patrimoine local
	Collectage : Création d'un groupe de bénévoles pour poursuivre la collecte de la parole des habitants du territoire. Classement et conservation des témoignages Mise à disposition d'une base de données accessible à tous.

## ORIENTATION N°3

### ÊTRE UNE STRUCTURE RESSOURCE POUR LES ACTEURS CULTURELS ET LES HABITANTS

#### 3.1 : Accompagner les initiatives des habitants dans une démarche d'éducation populaire

3.1.1	Impliquer les habitants dans la vie associative
	Mobilisation des bénévoles lors des événements. Faire vivre les commissions et groupes projet du CAC sud : Régularité des rencontres, Travail sur la constitution, l'animation et l'accueil de nouveaux acteurs dans ces instances.
3.1.2	Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche
	Soutien et accompagnement des bénévoles du CAC (groupes Plantous Greffous, La Fabrique, le Fil conducteur et Kestalu Kestuli). Aide au montage de projet

13

#### 3.2 : Accompagner la création, la gestion et le développement d'associations culturelles

3.2.1	Proposer et apporter aide et conseil aux associations
	Ecoute et réponses aux associations au travers du pôle PAVA.
3.2.2	Accompagner, faire avec pour une plus grande autonomie des associations
	Donner les outils nécessaires à la bonne gestion d'une association Etablissement d'une convention détaillant le cadre de l'accompagnement
3.2.3	Apporter un soutien à la fonction employeur
	Dispositif impact emploi, tiers de confiance URSAFF via le PAVA

#### 3.3 : Favoriser la montée en compétence des bénévoles, publics et professionnels

3.3.1	Proposer des formations aux bénévoles associatifs
	Mise en place d'un programme de formations sur l'année en lien avec l'ODCM et l'ADESS.
3.3.2	Faire intervenir des professionnels dans nos actions
	Mise en place d'actions encadrées et animées par des professionnels, dans divers domaines (lecture, cinéma, théâtre) : comédiens, scénaristes, réalisateurs, illustrateurs..)
3.3.3	Soutenir et accompagner la montée en compétences des salariés
	Participation des salariés à des journées thématiques, temps de formations en interne ou en externe.

### 3.4 : Répondre aux besoins d'intervenants professionnels (communes, associations, et autres établissements)

3.4.1	S'appuyer sur l'expertise et les compétences des salariés du CAC Sud
	Interventions régulières ou ponctuelles des animatrices auprès d'associations et établissements sur le territoire, sur des thématiques précises (patrimoine et théâtre).
3.4.2	Permettre aux associations de dispensés des ateliers théâtre ou patrimoine
	Ateliers théâtre encadrés par l'animatrice du CAC Sud 22 pour cinq associations dont quatre sont reconnues par ce biais comme école de théâtre. Ateliers patrimoine à l'UTL

### 3.5 : Mettre à disposition des fonds documentaires et du matériel technique

3.5.1	Mettre en location du matériel technique
	Mise à disposition d'un parc matériel lumière et son à des tarifs de location préférentiels. Remobilisation d'un groupe de bénévoles autour de la gestion et de l'entretien du parc. Outils de suivi des emprunts et retour de matériel.
3.5.2	Proposer une théâtrothèque
	Mise à disposition en lien avec l'ADEC 56 d'un fond d'ouvrages et textes de théâtre à destination des amateurs de théâtre et troupes notamment.
3.5.3	Rendre plus accessible la consultation des ouvrages liés au patrimoine local
	Création d'un espace dédié et convivial.